

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Compte rendu de la cinquième séance plénière

13 mars 2013: 11h20 – 12h10

Président: Son excellence Preecha Rengsomboonsuk
(Thaïlande)
Présidente du Comité I: C. Caceres (Canada)
Président du Comité II: R. Gabel (États-Unis d'Amérique)
Secrétariat: J. Scanlon
J. Barzdo
D. Morgan
Rapporteurs: P. Cremona
J. Gray

Questions administratives

5. Comité de vérification des pouvoirs

Le Secrétariat présente le document CoP16 Cred. Com. 1, qu'il a préparé sur la base du rapport remis par la Présidente du Comité de vérification des pouvoirs et reflété dans le document CoP16 Plen. 3, contenant un projet de décision qui demande au Secrétariat de formuler des lignes directrices pour les Parties sur la soumission des lettres de créances.

Les États-Unis d'Amérique proposent d'insérer en prenant note des recommandations de la Présidente du Comité de vérification des pouvoirs de la CoP16, selon lesquelles, avant "Ces lignes directrices devraient porter".

Avec cet amendement, le projet de décision est adopté.

La Présidente du Comité de vérification des pouvoirs indique que 149 Parties ont remis des lettres de créances recevables.

8. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

8.1 Réalisation du programme de travail chiffré de 2010 – 2011

Le Comité II a accepté le document CoP16 Doc. 8.1, qui est adopté.

8.2 Réalisation du programme de travail chiffré de 2012

Le Comité II a accepté le document CoP16 Doc. 8.2 (Rev. 1), qui est adopté.

8.3 Propositions budgétaires pour 2014 – 2016

Le Comité II a formé un groupe de travail sur le budget, présidé par la Suisse, pour finaliser les propositions budgétaires décrites dans le document CoP16 Doc. 8.3 (Rev. 1). Le projet de résolution qui en est résulté et qui figure dans le document CoP16 Com. II. 31 (Rev. 1) a été accepté par le Comité et il est adopté.

8.4 Accès aux financements accordés par le Fonds pour l'environnement mondial

Le Comité II a renvoyé le document CoP16 Doc. 8.4 au groupe de travail sur le budget pour examen. Les projets de décisions qui en ont résulté et qui figurent dans le document CoP16 Com. II. 32 ont été acceptés par le Comité et sont adoptés.

8.5 Accès à d'autres sources de financement

Les six projets de décisions, figurant dans l'annexe 1 du document CoP16 Doc. 8.5, qui ont été acceptés par le Comité II sont adoptés. La décision 15.20 est abrogée, comme convenu par le Comité.

9. Dispositions pour les réunions

Le Président du Comité II indique que les auteurs du document CoP16 Doc. 9 (Rev. 1) l'ont retiré suite aux discussions avec le Secrétariat et que le Secrétariat a accepté de préparer un document pour examen par le Comité permanent concernant l'organisation de réunions spéciales. Il est pris note du document CoP16 Doc. 9 (Rev. 1).

Questions stratégiques

10. Rapports et recommandations des Comités

Le Président annonce que la discussion sur ce point est différée jusqu'à une séance ultérieure.

11. Conflits d'intérêts potentiels au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Les projets de décisions et les projets d'amendement à la résolution Conf. 11.1 (Rev.CoP15), figurant dans le document CoP16 Com. II. 28 avec les autres amendements indiqués dans le document CoP16 Com. II Rec. 14 (Rev. 1) ont été acceptés par le Comité II et sont adoptés.

12. Vision de la stratégie CITES

Le document CoP16 Com. II. 4 a été accepté par le Comité II et il est adopté.

13. Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

et

14. Projets de résolution et de décisions sur la coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité

Les projets de résolution et de décisions figurant dans le document CoP16 Com. II. 5 ont été acceptés par le Comité II et sont adoptés. Les décisions 15.11 et 15.18 sont abrogées, comme convenu par le Comité.

16. Résolution sur la Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la CBD (décision 15.19)

Le projet de résolution figurant dans le document CoP16 Com. I. 13 a été accepté par le Comité I et il est adopté. La décision 15.19 est abrogée, comme convenu par le Comité.

17. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Les projets de décisions figurant dans le document CoP16 Com. I. 4 ont été acceptés par le Comité I et sont adoptés. Les décisions 15.12-15.14 sont abrogées, comme convenu par le Comité.

18. Coopération entre les Parties et promotion des mesures multilatérales

Les projets de décisions et le projet de mandat pour la consultation figurant dans le document CoP16 Com. II. 6 ont été acceptés par le Comité II et sont adoptés. La décision 14.30 (Rev. CoP15) est abrogée, comme convenu par le Comité.

19. La CITES et les moyens d'existence

Les projets de résolution et de décisions figurant dans le document CoP16 Com. II. 11 (Rev. 1), révisé dans le compte rendu CoP16 Com. II Rec. 12 (Rev. 1), ont été acceptés par le Comité et sont adoptés.

20. Examen des politiques en matière de commerce d'espèces sauvages

Les projets de décisions contenus dans l'annexe 1 du document CoP16 Doc. 20 ont été acceptés par le Comité II et sont adoptés. La décision 15.8 est abrogée, comme convenu par le Comité.

21. Renforcement des capacités

Comme convenu par le Comité II, le rapport sur le renforcement des capacités qui se trouve dans le document CoP16 Doc. 21 est pris en note. Les projets de décisions figurant dans le document CoP16 Com. II. 7 ont été acceptés par le Comité et sont adoptés. Les décisions 14.12, 14.13, 15.21 et 15.22 sont abrogées, comme convenu par le Comité.

Le délégué des Bahamas intervient, déclarant qu'il n'a pas l'intention de rouvrir le débat sur ce point mais souhaite que le rapport de séance reflète qu'il estime que le renforcement des capacités est au cœur de la Convention et approuverait donc vivement que l'on se concentre sur l'appui au renforcement des capacités dans les pays moins développés, les pays en transition et les petits États insulaires en développement, en particulier pour des technologies telles que les permis électroniques, la formation à l'élaboration de textes de loi et la réalisation d'avis de commerce non préjudiciable. Il estime qu'il serait opportun de mettre l'accent sur les économies petites et vulnérables, sachant que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2014 Année des petits États insulaires en développement.

22. Proposition concernant l'initiation d'un processus d'évaluation des nécessités pour renforcer la mise en application de la CITES dans les pays en développement

Les projets de décisions figurant dans le document CoP16 Com. II. 10, tel qu'amendé dans le document CoP16 Com. II Rec. 12 (Rev. 1), ont été acceptés par le Comité II et sont adoptés.

23. Programme de renforcement des capacités en vue de l'établissement et de l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires scientifiquement fondés pour des espèces inscrites à l'Annexe II – Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Le projet de décision et les amendements correspondants à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15) et aux décisions 12.91 et 15.24, dans l'annexe au document CoP16 Doc. 23 (Rev. 1), ont été acceptés par le Comité II et sont adoptés.

La séance est levée à 12h10.